



Hte Savoie

TROPHEE CCE DE HAUTE – SAVOIE

Règlement 2009

Le Comité Départemental d'Equitation de Haute – Savoie organise un Trophée Départemental de concours complet, pour les cavalières et les cavaliers ayant une licence club au titre de l'année 2009 délivrée par un établissement équestre CLAF, CLAG, ORAG ou ORAF, affilié à la FFE et situé dans le département de la Haute- Savoie.

Les clubs organisateurs, souhaitant être pris en compte en tant que concours qualificatif, doit répondre aux critères du cahier des charges mis en place par la Commission CCE du CDE 74 et en faire l'annonce lors de la mise en place du calendrier départemental.

Le Trophée comportera des épreuves Club 3 / Club 2 / Club 1 et Ponam D2, courues dans le département de la Haute- Savoie.

Tous les cavaliers ayant les galops requis et qui seront jugés aptes par leur enseignant, pourront participer aux épreuves qualificatives et à la finale qui se déroulera le 11 octobre 2009 à LA Chapelle Rambaud.

Les cavaliers qui partiront sur le test de cross devront obligatoirement être munis d'un protège-dos (et d'une protection céphalique tout au long des épreuves) aux normes FFE en vigueur.

1. Computer-list, Calcul des points :

Une computer-list sera tenue à jour et diffusée sur le site internet (www.equitation74.com) à la suite de chaque concours qualificatif, après publication des résultats par le SIF.

Calcul des points :

Chaque cavalier ayant terminé l'épreuve (cavaliers éliminés ou ayant abandonné ne recevant aucun point), se voit attribuer des points selon le principe suivant le dernier cavalier ayant terminé l'épreuve marque 1 point, l'avant dernier marque 2 points et ainsi de suite jusqu'au premier.

En cas de classement multiple (cavalier montant 2 chevaux), seul le meilleur classement sera pris en compte pour la computer-list.

Sur un même concours, un cavalier classé dans l'indice supérieur ne prendra pas de point dans l'indice inférieur quelque soit son classement dans cette épreuve.

Période de qualification :

Du premier CCE qualificatif du département à la Finale du Trophée.

Les points seront pris en compte dès le lendemain de la finale pour le Trophée suivant.

N.B. : en 2009, les qualificatives commenceront dès le CCE de Sciez du 1^{er} mars.

Le club d'origine du cavalier sera obligatoirement celui de la prise de licence.

2. Service médical :

Le règlement fédéral 2009 n'impose pas mais recommande la présence d'un médecin + des secouristes durant le test de cross. Le CDE invite les organisateurs à prévoir un service médical durant tout le concours et d'avoir sur place durant le test de cross un médecin et des secouristes équipés et d'avoir organisé la prise en charge très rapide d'un éventuel blessé par une ambulance prête à intervenir dans les plus brefs délais.

3. Vétérinaire :

La présence sur place d'un vétérinaire n'est pas obligatoire mais il doit pouvoir intervenir dans les meilleurs délais.

4. Maréchal- Ferrant :

La présence du maréchal ferrant n'est pas obligatoire mais recommandée, notamment pour les tests de saut et de cross.

5. Finale :

La finale du Trophée Départemental de CCE sera organisée par le CDE (Commission CCE) chaque année.

Tous les cavaliers peuvent participer à la Finale, les côtes ne seront pas sur- élevée, par rapport au reste de la saison ; afin de l'ouvrir au plus grand nombre.

Niveau de qualification pour la Finale :

Le niveau requis est celui indiqué par le règlement FFE 2009.

Chaque enseignant ou responsable de club, est responsable du niveau des cavaliers et des chevaux ou poneys qu'il engage.

La finale se courra en 2009 sur les niveaux Club 3 / Club 2 / Club 1 / Ponam D2 (et éventuellement Club Elite/ et –ou Amateur 3) sous réserve d'une épreuve qualificative ouverte au CCE de Vulbens.

Les organisateurs devront faire appel à un juge référent pour que les résultats soient validés par la Commission CCE du CDE ;

Les cavaliers ne pourront concourir que dans une seule série.

En cas de qualification dans plusieurs séries, les cavaliers devront automatiquement s'inscrire dans la série supérieure.

Un cheval ou poney pourra participer à 2 épreuves finales de niveau différent.

Dans les finales de chaque série, chaque cavalier ne pourra concourir qu'avec un seul cheval ; qui pourra être différent de celui (ceux) avec lequel (lesquels) il se sera qualifié.

Les coupes, plaques et flots seront offerts par le CDE.

Ordre des épreuves :

Dressage / Cross / CSO à la suite après une phase de récupération et un contrôle par le jury de CSO de l'état du cheval et de sa capacité physique à prendre le départ.

Selon les conditions météorologiques, le règlement de la finale pourra être modifié pour assurer la sécurité des cavaliers et des chevaux (ordre des épreuves, etc...).

L'organisation de cette finale sera conditionnée par le nombre de participant et pourra en cas de participation importante être programmée sur 2 jours.

6. Critérium :

A l'issue de la Finale, il sera établi le classement du Critérium après addition des points accumulés sur toutes les épreuves qualificatives (coefficient 1) + les points de la Finale (coefficient 2).

Les lauréats seront récompensés par le CDE 74 lors de l'A.G. annuelle.

La Commission CCE du CDE de Haute Savoie arbitrera le Trophée Départemental de CCE et sera seule habilitée à régler tous les litiges.

**COMITE DEPARTEMENTAL DE HAUTE SAVOIE
COMMISSION CCE.**